



NIVEAU B3 BÂTIMENT & TRAVAUX PUBLICS **MAÇON DE NIVEAU 3**



Durée
20 jours



Date début prochaine
session
12/10/2026



Nb places dispo.
1 place restante



Langue
FR



LIEU DE LA FORMATION

IFSB
Référence : C1007
Formateurs : Les formateurs de l'IFSB
Effectif max : 12 participants
Langue : FR;DE
Tarif : 5.550,00 € HTVA



ACCÈS AU LIEU DE FORMATION

INSTITUT DE FORMATION SECTORIEL
DU BATIMENT SA.

PUBLIC CIBLÉ

Ouvrier B2 dans des entreprises du Bâtiment ou de Travaux Publics

OBJECTIF

Permettre une autonomie dans la réalisation de différents ouvrages et dans la gestion d'une partie de chantier, tant dans ses aspects techniques que dans la conduite d'une équipe de travail.

L'ouvrier B3 sera capable de lire un plan, d'effectuer les différents traces et les reports de niveaux. Il assurera l'ordre et l'avancement des travaux en rendant compte à sa hiérarchie oralement ou par écrit. Il sera capable de quantifier à partir d'un plan les matériaux et les temps nécessaires pour l'exécution des différents travaux dont il aura la charge. Il pourra effectuer sous contrôle les commandes des matériaux.

CONTENU DE LA FORMATION

Contenus adaptés au Contrat Collectif des professions concernées.

Dans la partie pratique :

- La partie pratique de ce module de formation sera essentiellement adaptée aux besoins spécifiques des entreprises
- Les stagiaires pourront étudier et mettre en oeuvre des techniques particulières à l'entreprise, tant en bâtiment que pour les travaux publics
- Réalisation de travaux délicats et complexes de son métier
- Implanter les ouvrages et les niveaux.

Dans la partie théorique :

- Lecture de plans techniques directement liés aux chantiers engagés
- Géométrie pour les tracés et le calcul des surfaces
- Etablissement d'une évaluation quantitative complète des matériaux
- Suivre un planning de réalisations
- Assurer la sécurité des biens et des personnes
- Première approche de l'organisation du poste de travail (gestes et postures)
- Notion de management pour la conduite du personnel
- Coordonner ses interventions avec les autres membres de l'équipe
- Communiquer et transmettre des informations à sa hiérarchie ou à une équipe de travail
- Tenir à jour un journal et une ventilation des travaux.

PRÉ-REQUIS DE RECEVABILITÉ DE L'INSCRIPTION

- Qualifié B2 ou avoir validé le test d'entrée B3. L'inscription au test d'entrée est disponible en bas de page.
- Un certificat médical valide stipulant la permission de travailler en hauteur.

Aussi nous vous demandons de bien vouloir joindre ce document, au profil de votre salarié via votre compte en ligne avant que la formation ne commence, sinon il ne sera pas admis en formation.

PÉDAGOGIE

A partir de carnets de situation, le stagiaire mettra en oeuvre avec une autonomie complète les différentes tâches des métiers du Bâtiment et des Travaux Publics faisant référence au Contrat Collectif.

VALIDATION DE LA FORMATION

A l'issue de la formation, une évaluation permettra de mesurer, tant en technologie qu'en pratique, le niveau des acquis de chaque stagiaire en prenant en compte:

- La qualité technique de la réalisation
- Le niveau d'autonomie dans la réalisation
- Le temps de la réalisation
- La capacité de se contrôler et l'analyse des défauts et points forts constatés.

La validation du niveau ne sera effective qu'après une phase d'immersion en entreprise où le stagiaire pourra démontrer son

opérationnalité en technicité, autonomie et temps.